

PPES Jazz

DÉROULEMENT DES ÉTUDES

- > 2 à 3 années
- > 750 heures au moins à valider, soit 125h par semestre sur 3 ans (7 à 8h de cours par semaine)
- > Discipline dominante
- > Complémentaire Culture

PARCOURS DEM

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- > Instrument ou voix
- > Ateliers
- > Big Band
- > Arrangement jazz (niveaux 1 et 2)
- > Culture jazz (Niveaux 1 et/ou 2)
- > Harmonie jazz (Niveau 3)
- > Masterclass de la dominante

Un atelier au moins doit être suivi chaque année, sur deux semestres.

Le Big Band doit être suivi 2 semestres au moins au cours des 3 ans de PPES

L'Arrangement jazz doit être suivi sur 4 semestres.

La Culture Jazz doit être suivie 2 ou 4 semestres selon les acquis antérieurs.

L'Harmonie Jazz doit être suivie 2 semestres.

VALIDATION DEM

- > UV Répertoire
- > UV Instrument ou Voix (Projet personnel)
- > UV Pratique collective (Big Band + Ateliers)
- > UV Arrangement jazz
- > UV Culture jazz
- > UV Harmonie jazz

L'UV instrument ou voix peut être présentée deux fois dans le parcours.

Le DEM est obtenu quand toutes les UV sont validées.

DISCIPLINES AU CHOIX TOUT AU LONG DU CURSUS

**Ouvertes à l'ensemble des étudiant-es,
toutes spécialités et esthétiques confondues**

- > Modules spécifiques (Inscription en septembre)
- > Masterclass (hors dominante), Conférences, Rencontres pros
- > Projets



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

COORDINATION : Bastien BALLAZ

Batterie : Baptiste DOLT

Bois, Culture : Michael CHERET

Contrebasse ,basse : Cyril BILLOT

Cuivres, Arrangement, Big Band : Bastien BALLAZ

Guitare, Culture : Steven CRIADO

Harmonie : Rodolphe GUILLARD

Piano : Franck AVITABILE

Voix : Jérôme DUVIVIER

Violon , Alto , Violoncelle : Rémi CRAMBES

PARCOURS POST DEM

DISCIPLINES OBLIGATOIRES

- > Ateliers
- > Instrument ou voix
- > Big Band
- > Masterclass de la dominante
- > Projet de classe et/ou de département

ÉVALUATION DES PARCOURS

Les différentes disciplines sont évaluées en contrôle continu.

Chaque discipline, module, atelier, masterclass, conférence, rencontre pro, projet ou prestation publique crédite des heures.

Une reprise des acquis antérieurs (créditant des heures) est possible pour les modules d'arrangement, culture et harmonie jazz, sur présentation de documents justificatifs (étude au cas par cas en début d'année). Cette reprise est seulement une dispense d'assiduité aux cours réguliers, mais elle ne dispense pas de l'épreuve pratique qui reste obligatoire pour valider l'UV correspondante.